

Le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment l'article 6 ;
Vu la lettre interministérielle du 1er juin 2022 désignant le Directeur général par intérim de l'Agence Française de Développement ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand WALCKENAER, Directeur général adjoint de l'Agence Française de Développement, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, la charte relative à la création de l'Observatoire Spatial pour le Climat, mise en place par le Centre National d'Etudes Spatiales.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 02 juin 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX